MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 –128

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026128-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
16/10/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 22
Votants	……. 26

Objet :

DIVERS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD - Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU -– Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT - Philippe MARCHAND - Jeannick MÉNARD - Marie-Christine PRAUD - Laurence MOREL - Chloé GEFFRAY - Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY –– Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE - Véronique POITEVIN - Guillaume BROHAN et Christine CHERAUD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
Monsieur Fabrice PORON donne procuration à Madame Nathalie MORICE
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Monsieur Vincent MAHÉ donne procuration à Alexandre GAILLARD
Mme Dominique HEMERY-BESNARD donne procuration à Mme M-C PRAUD
Monsieur Clément DELAPORTE

SECRÉTAIRE : Monsieur Philippe MARCHAND
ASSISTANTE : Madame Irma LEROY

2026. 128 / RENOUVELLEMENT DU PHOTOCOPIEUR DE LA MAIRIE : choix du matériel et du contrat de maintenance

Madame la Maire informe l'Assemblée que le photocopieur de la mairie, acquis en 2017, approche de sa dixième année de fonctionnement. Il présente désormais des signes de faiblesse et sa maintenance risque de devenir de plus en plus difficile en raison de l'arrêt progressif de la fourniture des pièces détachées.

Afin de sélectionner la solution la plus adaptée aux besoins de la collectivité et la plus avantageuse sur le plan économique, quatre sociétés ont été reçues et ont présenté une offre.

Dans le cadre de cette analyse, il convient de prendre en compte non seulement le coût d'acquisition du matériel mais également le coût de sa maintenance (proportionné au nombre de copies réalisées en noir et blanc et en couleur).

Au vu de l'analyse comparative des offres transmise à l'Assemblée, la proposition de la société Konica apparaît comme la plus intéressante sur le plan économique. Le coût total d'acquisition avec l'option agrafage est de 3 767€HT et le contrat de maintenance est de 60 mois, il comprend l'approvisionnement automatique des consommables.

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20261022-D2026128-DE

Son offre se décompose comme suit :

- Prix d'acquisition du photocopieur : 2 982 € HT ;
- Option « module de finition avec agrafage » : 785 € HT ;
- Coût unitaire des copies en noir et blanc : 0,0021 € HT ;
- Coût unitaire des copies en couleur : 0,022 € HT.

Au regard de ces éléments, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** l'acquisition du photocopieur couleur auprès de la société Konica, avec l'option « module de finition avec agrafage » ;
- **De valider** la souscription du contrat de maintenance associé, selon le nombre de copies effectuées ;
- **D'autoriser** Madame la Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire ;

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire,
Marie-Laure PONDARD